

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Réaumont

Par arrêté n°126/2024 du 15 octobre 2024, le Maire de Réaumont a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le territoire de la commune.

Objet de l'enquête

Cette enquête publique porte sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

La personne responsable de l'élaboration du PLU est la commune de Réaumont représentée par son Maire, Monsieur Patrick MOREL, et dont le siège administratif est situé à Mairie, 10 Place de la mairie - 38140 Réaumont.

Le projet de PLU a été soumis à évaluation environnementale de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe). L'évaluation environnementale est jointe au dossier d'enquête publique, ainsi que l'avis de la MRAe.

Dates de l'enquête

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Réaumont pour une durée de 43 jours consécutifs.

Du lundi 11 novembre 2024 à 8h30 au lundi 23 décembre 2024 à 23h59

Le tribunal administratif de Grenoble a désigné le 25 septembre 2024 Monsieur Gabriel ULLMANN en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Edward PIERROT en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Consultation du dossier

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier du PLU seront disponibles à la mairie de Réaumont et pourront être consultées aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie sur support papier ou sur un ordinateur.

Le dossier dématérialisé sera disponible durant la durée de l'enquête publique sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5745>, également accessible à partir du site internet de la mairie : <https://mairie-reaumont.fr/> (Onglet : Vie Municipale, puis Plan Local d'Urbanisme)

Consignation des observations et propositions du public

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur le projet selon les modalités suivantes :

- Sur le registre disponible en mairie.
- Par courrier à destination du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Réaumont, 10 Place de la mairie, 38140 Réaumont
- A l'adresse de messagerie électronique : enquete-publique-5745@registre-dematerialise.fr
Il est précisé que les contributions transmises via l'adresse mail seront publiées sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.
- Sur le registre numérique dématérialisé accessible à partir du site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5745>

Permanences du commissaire-enquêteur

Des permanences seront assurées par le commissaire enquêteur à la Mairie de Réaumont afin de répondre aux demandes d'informations faites par le public les jours et heures suivants :

- Samedi 23 novembre de 9h à 12h
- Mercredi 27 novembre de 9h à 13h
- Vendredi 6 décembre de 14h à 19h
- Jeudi 19 décembre de 14h à 19h

Il n'est pas prévu de réunion publique.

Décisions pouvant être adoptées à l'issue de l'enquête publique

Au terme de l'enquête, le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU. Sous réserve que son économie générale ne soit pas remise en cause, il pourra, au vu des résultats de l'enquête publique, des avis des personnes publiques associées, de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale, décider d'apporter des modifications au projet de PLU.

Le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des conclusions de l'enquête publique, sera soumis pour accord au Conseil municipal de Réaumont.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dès qu'ils seront transmis au service Urbanisme de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5745> et sur le site internet de la commune (<https://mairie-reaumont.fr/>).